
[Imprimer](#)

JOP 2024 : un appel à manifestation d'intérêt pour les aménagements temporaires

Image

Paris 2024 a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif au partenariat d'aménagements temporaires nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

Les overlays, autrement appelés aménagements temporaires, sont “un des principaux enjeux des JOP de Paris 2024”, affirme le comité d'organisation car ils constituent “une vitrine, le support et le contenant de l'événement”. En effet, plusieurs compétitions doivent se dérouler dans des équipements temporaires installés notamment sur le Champ de Mars ou l'esplanade des Invalides.

Paris 2024 est chargé de l'aspect de ce volet de l'événement (qui concerne aussi des sites non concernés par les compétitions), tandis que la Solideo assure les constructions pérennes. “Ce programme se caractérise par sa complexité, par sa diversité (tentes, tribunes, barrières, etc.) et par son volume”, est-il noté dans les documents de marché.

5 lots

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par Paris 2024 à ce sujet est constitué de cinq lots : le premier concerne les tentes, aménagements intérieurs ; le deuxième les passages de câbles, les systèmes d'accroches, les éclairages extérieurs et broadcast ainsi que les échafaudages associés ; le troisième les tribunes et échafaudages associés ; le quatrième les structures modulaires ; le cinquième les barrières, plaques de circulation et protections de sols. Un marché global avec les partenaires pourrait être retenu par le comité d'organisation.

“Pour chacun des lots, il est attendu des partenaires les prestations suivantes : études, montage, démontage et maintenance des éléments mis en œuvre”, signale l'avis. Les questions d'énergie (équipement, alimentation et système de contrôle de température) font l'objet d'un autre AMI partenaire.

[Consulter l'avis](#)